



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 05/12/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES : BILAN EN DRÔME

L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État organisée par le ministère de l'Intérieur du 25 novembre au 2 décembre 2022 a été une réussite en Drôme, comme sur l'ensemble du territoire national.

Dans le département, trois sites de collecte ont été ouverts à destination du public, de 9h à 17h, au sein des brigades de gendarmerie de Die, de Nyons ainsi qu'au commissariat de Valence.

Cette opération a permis de recueillir **1 187** armes et d'enregistrer **311** armes dans le système d'information sur les armes (SIA) afin d'en régulariser la situation administrative.

En dehors de cette opération exceptionnelle, il est possible tout au long de l'année de se dessaisir d'armes héritées. Les détenteurs sont invités à se rendre dans les brigades de gendarmerie et les commissariats de police afin de procéder à l'abandon de leurs armes à l'État, selon la procédure classique (imprimé CERFA à compléter).

Pour rappel, depuis le 8 février, les chasseurs détenteurs d'armes doivent obligatoirement créer un compte dans le SIA pour l'ensemble de leurs démarches en matière d'armes à l'adresse suivante : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>.

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tel : 07 85 77 63 10 - 06 77 18 96 78

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr



Préfet de la Drôme



@Prefet26